[COMMUNIQUE DE PRESSE] ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : La loi Rixain, une avancée notable pour les femmes

La CFDT salue l'adoption définitive du projet de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle porté par la députée Marie-Pierre Rixain.

Cette Loi contient des avancées notables :

- *La garantie de l'indépendance financière et bancaire des femmes,*
- *La lutte contre les stéréotypes dans l'orientation des étudiantes et des étudiants*
- *L'obligation faite aux entreprises de publier les résultats de chacun des indicateurs de leur Index égalité.*
- *L'instauration de quotas de femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes des entreprises pour briser le plafond de verre.*

La CFDT regrette cependant l'abandon de l'article prévoyant la remise par le gouvernement d'un rapport qui « précise l'échelle de rémunération moyenne des différents emplois regroupés par catégorie socio-professionnelle et répartis par sexe, analyse les éventuels écarts entre professions occupées majoritairement par des femmes ou des hommes et formule des recommandations pour y remédier ».

Pour la CFDT, la publication d'un tel rapport, aurait permis de mesurer enfin les phénomènes de ségrégation professionnelle et de « plancher collant » que subissent de nombreuses femmes au bas de l'échelle des rémunérations. Il aurait été de nature à faire enfin avancer l'application du principe de salaire égal pour un travail de valeur égale.

La CFDT poursuivra son engagement pour une réelle égalité professionnelle dans les entreprises.

DÉCLARATION DE **BÉATRICE LESTIC**, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

Documents

La loi Rixain, une avancée notable pour les femmes